

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 24 mai 2022

Compte-rendu affiché le 31 mai 2022

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 mai 2022

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Madame Camille EL-BATAL

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAUT, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, Aïcha BEZZAYER, Caroline VARGIOLU, Céline BALITRAN-FAURE, Fabienne TIRTIAUX

Pouvoirs :

Jacky BÉJEAN à Laure LAURENT, Ikrame TOURI à David HORNUS, Aïcha BEZZAYER à Françoise BÉRARD, Caroline VARGIOLU à Stéphane GONZALEZ, Céline BALITRAN-FAURE à Patrick FAURE, Fabienne TIRTIAUX à Philippe MASSON,

Membres absents à la séance :

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

AFFECTATION DES RÉSULTATS
DÉFINITIFS 2021 - BUDGET
ANNEXE LA MOUCHE

Délibération : 05.2022.088

Transmis en préfecture le : 31/05/2022

RAPPORTEUR : Madame Françoise BÉRARD

A la fin de l'exercice, le résultat de la section de fonctionnement doit être affecté obligatoirement et en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement. Quant au solde, il peut être affecté librement soit à la section de fonctionnement, soit à la section d'investissement pour complément de financement des investissements 2022.

Ainsi, l'exécution budgétaire 2021 du budget annexe La Mouche fait apparaître les résultats « définitifs » ci-après :

Résultat de clôture 2021 de la section de fonctionnement :	0,00 €
Résultat de clôture 2021 de la section d'investissement :	+ 11 528,40 €

Restes à réaliser 2021 :

- > Dépenses : 4 427,46 €
- > Recettes : 0,00 €

Avec les restes à réaliser, la section d'investissement présente un excédent de financement de 7 100,94 €.

Pour mémoire, les restes à réaliser et les résultats 2021 ont été repris de manière anticipée au budget primitif 2022. Les résultats définitifs sont conformes aux prévisions, il convient désormais de les arrêter après le vote du compte administratif 2021.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°03.2022.037 du 24 mars 2022 relative à l'affectation des résultats 2021 « provisoires » ;

Vu l'avis de la commission n°4 « Finances, Affaires générales, Développement économique, Ressources humaines et Numérique » du 19 mai 2022 ;

Où l'exposé du rapporteur ;

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir :

- **AFFECTER** le résultat définitif de clôture de la section d'investissement 2021 du budget annexe La Mouche pour **11 528,40 €** au budget primitif 2022, en recette d'investissement compte « 001 - résultat d'investissement reporté » .

Après avoir entendu l'exposé de **Madame Françoise BÉRARD**,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITÉ CETTE DELIBERATION -

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

La Maire,

Marylène MILLET



En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.